

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ANPE

Question écrite n° 64395

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le rapport 2000 de la Cour des comptes déposé sur le bureau du Parlement. La Cour des comptes analyse, dans son rapport, le fonctionnement de l'ANPE. Dans ses conclusions, elle estime que l'amélioration de la conjoncture économique et du marché du travail doit conduire à s'interroger sur la vocation et le rôle de l'ANPE mais aussi sur ses relations avec les autres composantes du service public à l'emploi : UNEDIC, AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes), etc. En conséquence, elle lui demande si elle entend prendre en compte les conclusions de ce rapport dans la perspective de son action ministérielle.

Données clés

Auteur: Mme Martine Aurillac

Circonscription: Paris (3e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 64395

Rubrique: Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4196